

## **Esport, compétences psychosociales, Yoga : cacophonies ministérielles sur l'éducation.**

Didier Delignières

Publié le 16 mai 2026

<https://didierdelignieresblog.wpcostaging.com/2026/05/16/esport-competences-psychosociales-yoga-cacophonies-ministerielles-sur-leducation/>

La communication gouvernementale, à propos de l'Éducation, a connu ces dernières semaines quelques couacs mémorables, notamment à propos de l'esport et des compétences psychosociales. Désaccords entre ministères, rattrapages maladroits, communication hasardeuse. L'EPS s'est sentie particulièrement concernée, étant souvent en première ligne sur ces deux dossiers.

### **La stratégie nationale Esport 2026-2030**

La cellule investigation de Radio France a eu accès à un document relatif à la « *stratégie nationale Esport 2026-2030* », qui aurait été validé par Matignon lors d'une concertation interministérielle, le 8 avril dernier ([Dupin, 2026](#)). Selon ce document, qui aurait dû être publié fin mai, la France envisagerait de promouvoir en milieu scolaire la pratique de l'esport, le format "compétition" du jeu vidéo.

Ce document prévoit quatre axes de travail : (1) la création de partenariats entre établissements scolaires et acteurs privés du secteur du jeu vidéo, (2) l'inscription de l'esport dans les parcours éducatifs, (3) le lancement d'un programme national intitulé « *Esport et Éducation* », pour « *sensibiliser les jeunes aux débouchés professionnels de cette industrie* » et (4) le développement d'« *outils pédagogiques à destination des enseignants* », ainsi que de « *supports de sensibilisation pour les familles* ».

L'infographie recueillie par Radio-France suggère explicitement que l'École constitue une structure d'accueil favorable pour l'esport. On y évoque les bienfaits de la pratique des jeux vidéo, selon le triptyque classique : bienfaits cognitifs (stimulation des capacités de notre cerveau à interagir avec les environnements virtuels), relationnels (favorisation des interactions interpersonnelles, qu'elles soient de coopération ou d'antagonisme) et physiques (encouragement des pratiquants à interagir avec l'environnement virtuel via les périphériques de contrôle). On explique aussi comment cette pratique a sa place dans le contexte scolaire, dans la mesure où il s'agit d'une pratique encadrée (supervision pédagogique par les enseignants), où elle présente un intérêt éducatif certain (construction de compétences motrices, cognitives et sociales), qu'elle accroît la motivation des élèves, la dimension ludique permettant de les engager dans les apprentissages, et utilise le ressort de la gamification, améliorant l'assiduité des élèves en difficulté.

Au risque de choquer les « experts » du ministère, il me semble que des étudiants de première année de Licence STAPS seraient capables de pondre un laïus similaire, ou du moins aussi naïf... Ça me rappelle une BD de mon enfance, où Riri disait à Fifi que le ping-pong entretenait l'amitié...

L'article de Radio-France révèle qu'une expérimentation a été lancée en 2022 dans une vingtaine d'établissements scolaires de l'académie de Versailles, touchant 3000 élèves,

pour un montant de quatre millions d'euros, co-financés par l'État et par une société privée, « *membre de France Esports, le lobby du secteur* ». L'article indique par ailleurs que « pour le moment » le responsable scientifique de cette expérimentation évoque des résultats décevants, qui ne sont « *pas à la hauteur de [ses] espérances* ».

Les réactions n'ont pas manqué. Le ministère de la santé, qui était absent lors de la concertation interministérielle, a alerté sur les risques liés aux usages intensifs des jeux vidéo (sédentarité, troubles du sommeil, fragilités psychiques, conduites addictives). L'article de Radio-France rapporte les propos de François Carré : « *comment peut-on promouvoir les jeux vidéo à l'école, alors que les adolescents sont déjà exposés à un risque accru de diabète de type 2 et d'obésité, avec seulement 42 % des établissements respectant les 30 minutes quotidiennes d'activité physique obligatoire ?* », et ceux d'Olivier Phan, médecin psychiatre : « *faire entrer les jeux vidéo à l'école, c'est un cheval de Troie pour des industriels qui se font de l'argent sur le dos des plus fragiles [...]. La France va livrer les plus jeunes à l'industrie du jeu vidéo en ligne dont la rentabilité repose sur la manipulation de l'attention et sur l'incitation aux dépenses en ligne, et dont les pratiques ont conduit à la reconnaissance du 'trouble du jeu vidéo en ligne' comme un comportement de type addictif* ».

Le ministre de l'Éducation Nationale Edouard Geffray a tenté d'étouffer la polémique le 13 mai 2026 dans un tweet publié sur X, dans lequel il déclare : « *Beaucoup de fausses informations circulent sur la stratégie interministérielle « e-sport ». Introduire l'e-sport dans les programmes scolaires ou créer des cours de jeu vidéo ? Non. Permettre aux quelques dizaines d'élèves qui ont un très haut niveau en France d'être identifiés et de participer à des compétitions internationales en aménageant leur scolarité ? Oui. Suivre ces élèves, c'est aussi prévenir les usages excessifs des écrans. C'est pleinement le rôle de l'École* ».

Selon l'article de Radio-France, le cabinet du premier ministre a vite rétrogradé, en affirmant que « *la stratégie sport [n'était] pas arrêtée* » et ajoutant qu'« *en aucun cas il n'est prévu d'intégrer l'esport aux programmes de l'Éducation nationale* ». C'est cela, oui... Prenez-nous pour des billes !

Guillaume Dietsch et Arnaud Devezeaux (2026) ont publié une tribune dans le Café Pédagogique, dénonçant sans ambages cette proposition. Je dois dire que je m'attendais à une réaction plus nuancée, quand on connaît l'attachement de Guillaume Dietsch à la prise en compte des aspirations des élèves et de la « culture jeune ». Les auteurs se demandent notamment si « *l'école [doit] intégrer des loisirs numériques au prétexte qu'ils séduisent de nombreux jeunes* ». J'apprécie aussi les objections relatives à la captation de « *tout ce qui est disponible, y compris le temps et l'esprit des plus jeunes pour en faire de futurs consommateurs de jeux vidéo* », ainsi que le souci de ne pas creuser les inégalités sociales liées à des distances différenciées vis-à-vis des outils numériques. Je remarque quand même que l'on pourrait opposer les mêmes griefs à quelques activités de développement personnel et d'entretien de soi, cultivées sans trop de vergogne en EPS, et qui alimentent également un secteur marchand particulièrement lucratif, et auquel tous les élèves n'auront pas accès dans la vie réelle.

Le principal reproche que font les auteurs aux jeux vidéo renvoie au fait que ces activités ne présentent ni « *engagement corporel significatif ni dépense énergétique notable* ». Ce qui est cohérent avec la conception de l'EPS qu'ils mettent en avant, comme « *discipline*

*du corps en mouvement*». Je ne suis à vrai dire pas entièrement persuadé de la pertinence de cet argument : définir l'EPS comme « la discipline du corps en mouvement », c'est un peu comme si l'on définissait les mathématiques comme « la discipline du cerveau en raisonnement abstrait ». J'estime que les disciplines scolaires tirent leur légitimité de pratiques de référence scientifiques, techniques ou artistiques. La conception de l'EPS que je défends, à l'instar du SNEP est de fait celle d'une « étude des APSA », et je ne vois pas comment l'esport pourrait entrer dans ce cadre. Le SNEP rappelle d'ailleurs qu'il « a œuvré pour que le esport ne soit pas intégré à l'UNSS, avec comme arguments principaux la question des activités sportives reconnues socialement, la question de la pratique physique et enfin la nécessité de la rencontre physique » ([SNEP-FSU, 2026](#)).

Par ailleurs j'ai exprimé mon inquiétude vis-à-vis des évolutions hypermodernes des modes de vie, notamment dans le domaine des loisirs sportifs, et de la manière dont l'EPS en était progressivement contaminée ([Delignières, 2021](#)). Je considère que l'esport est un des fleurons de ces évolutions.

\*

On peut savoir gré à la cellule investigation de Radio France d'avoir levé ce lièvre. Sans sa vigilance ce projet aurait pu passer crème. On verra quel sera l'avenir de cette « *stratégie Esport* », suite à la bronca qu'elle a suscitée. Je reste quand même abasourdi par la légèreté de l'exécutif, qui dans un contexte particulièrement défavorable (sédentarité croissante, addiction aux écrans), se permet de réfléchir sans concertation élargie, y compris au sein même du gouvernement, sur un projet qui ne pouvait que déclencher la foudre des parties prenantes.

### **Le développement des compétences psychosociales à l'école**

La seconde question que je souhaiterais évoquer est plus anecdotique, et aurait pu échapper aux écrans radars. Le ministère a publié en avril 2026 une note de cadrage « *pour une culture commune en faveur du développement des compétences psychosociales à l'école* » ([ministère de l'Éducation Nationale, 2026](#)). Les compétences psychosociales (CPS) sont apparues dans le projet de socle commun publié en avril 2025 ([Conseil supérieur des Programmes, 2025](#)). La lettre de saisine de la ministre de l'époque indiquait de manière explicite que cette thématique devait apparaître dans le socle (pour plus de détails, voir [Delignières, 2025](#)).

Il faut savoir que les CPS sont au centre d'un dispositif gouvernemental, porté par Santé publique France, qui a publié en mars 2025 un « *référentiel opérationnel à destination des professionnels experts et formateurs CPS* » ([Santé publique France, 2025](#)), et qui déclare œuvrer pour que « *la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des CPS* ». Initié dans le domaine de la promotion de santé, ce dispositif a vocation à pénétrer l'École, afin d'atteindre cet objectif générationnel.

Cette perspective a reçu de vives critiques, notamment de la part des organisations syndicales. Le SNES-FSU ([2024](#)) dénonce une démarche visant à former « *des individus adaptables à toutes les situations y compris celles parfois brutales dues aux aléas de l'économie (précarité, chômage), prompts à accepter les normes sociales les plus*

*normatives et à intérioriser une culture du renoncement à plus de justice, d'égalité, de pouvoir* ». Une sorte d'éducation à la résilience, face au chaos néolibéral...

Dans une analyse moins politique, UNSA éducation (2025) voit dans cette approche des CPS le risque que l'École devienne « *un terrain d'expérimentation de pratiques psychologiques douteuses* », et estime que « *l'École ne peut être réduite à un laboratoire émotionnel : elle doit rester le creuset d'une citoyenneté éclairée, critique et collective, fidèle à sa mission de service public au service de l'humain et de l'émancipation* ». Le syndicat Action & Démocratie (2025) s'inquiète de son côté que le ministère « *cherche à renforcer le rôle de l'école comme acteur de la santé publique et de la prévention* », une démarche qui transformerait le métier d'enseignant « *pour en faire un accompagnement du développement personnel plutôt qu'un spécialiste d'une discipline chargé d'en transmettre les éléments aux nouvelles générations* ».

La note de cadrage a visiblement été sensible à ces derniers arguments, et affirme que « *les professeurs sont des experts pédagogiques et doivent le rester : il ne s'agit pas de les transformer en psychologues* ». Elle contient par ailleurs un intéressant encadré intitulé « *Les points de vigilance autour du développement des CPS à l'École* », dans lequel elle reconnaît que « *le développement des CPS à l'École fait l'objet de nombreuses tentatives d'entrisme qui nécessitent la plus grande vigilance* ». Elle pointe, notamment dans le cadre du bien-être, l'éventualité de dérives sectaires, liées à des interventions extérieures, de « *coaches, de praticiens auto-proclamés et d'associations diverses* ». Elle insiste donc sur le principe selon lequel « *ce sont bien les enseignants qui sont les plus légitimes pour enseigner les CPS* ». Encore faut-il que les enseignants y soient formés, et qu'ils soient convaincus que cela fait partie de leur professionnalité.

### **Et le yoga ?**

La note de cadrage poursuit par un paragraphe rassurant sur le contrôle scolaire de ces dérives : « *Il convient, sur ce sujet, de respecter un cadre clair, celui des grands principes de l'École publique : la gratuité, la neutralité (l'École ne doit pas promouvoir des mouvements, comme par exemple la communication non-violente, même si elle peut s'appuyer sur ses principes), la laïcité (le yoga traditionnel, la méditation en pleine conscience, sont à proscrire dans le cadre scolaire en raison de leurs origines spirituelles...)* ».

Oups ! Et là quelqu'un a dû dire « on a un problème, dans les programmes de l'EPS, le yoga apparaît dans une liste nationale des activités à pratiquer... »

La note de cadrage anticipe habilement les critiques : « *concernant le yoga, sa mention dans les programmes d'EPS n'est pas à mettre sur le même plan, puisque l'EPS ne vise pas l'enseignement de cette pratique, mais l'utilise comme discipline support à l'apprentissage des compétences physiques et sportives. Il n'est donc pas pratiqué en tant que tel et ne contient aucune dimension spirituelle* ».

On est rassuré. On n'enseigne pas le Yoga en EPS, mais on exploite une forme scolaire de pratique qui lui ressemble. On fait semblant.

La lecture d'un texte paru sur Eduscol en 2019, intitulée « *la pratique scolaire du Yoga* » (Eduscol, 2019), rédigée par un « expert », si l'on consulte les propriétés du document, délivre un tout autre message. On y lit par exemple que « *la mise en œuvre d'un yoga scolaire ne doit pas trahir le yoga ancestral mais en permettre la divulgation. Sa*

*transmission devrait se développer dans un processus d'adaptation qui ne touche que les modalités et pas le fond. Une pratique scolaire du yoga doit au moins proposer de s'investir dans un travail sur le plan physique (asana), dans un travail sur le plan respiratoire (pranayama), voire dans un travail mental de concentration (dharana) ou de méditation (dhyana) ».*

L'auteur de ce texte affirme que le Yoga pourrait perdre son âme en se scolarisant. Il estime qu'il faut d'éviter qu'il ne devienne « *une pratique devant répondre à la tentation de faire des élèves plus « sages », plus « dociles », plus « efficaces », plus « performants »* », et ajoute que « *le yoga doit rester avant tout une pratique qui libère, qui émancipe, en réalisant l'union du mental, du corps et de l'esprit* ». C'est bien une publication Eduscol que l'on lit... L'union du mental, du corps et de l'esprit... Définissez ces termes, justifiez scientifiquement ce triptyque. Vous avez quatre heures.

La conclusion de l'auteur est sans équivoque : « *Le but du yoga [...] est la quête d'un état d'harmonie, d'unité de corps et d'esprit supposant une cessation des activités du mental. Le yoga est donc essentiellement compris comme une voie de développement personnel, physique et mental* ». Il me semble que l'on déborde un peu de la « *discipline support à l'apprentissage des compétences physiques et sportives* ». Je renvoie le lecteur à l'argumentaire de Bruno Cremonesi et Florian Mell (2025), à l'égard de cette vision individualisante et néolibérale du bien-être : « *le bien-être est devenu une injonction sociale dans la quête d'une recherche de la meilleure version de soi-même. Il faut être, devenir une belle personne par sa propre responsabilité de se développer comme si on développait une petite entreprise* ».

\*

Au-delà des questions disciplinaires qui ont été développées dans ce billet, ces épisodes institutionnels devraient surtout inciter à se prémunir envers une sujétion servile aux communications et textes officiels. A l'instar des articles scientifiques, qui doivent passer au filtre de l'évaluation par les pairs avant publication, il me semble que les textes encadrant l'éducation devraient être soumis à concertation ouverte avant d'être promulgués. Une commission d'experts, réunie au plus haut niveau de l'État, peut aussi accoucher de bourdes mémorables. Mais il est rare qu'un ministre admette a posteriori que son administration s'est plantée, et les usagers doivent faire avec ces textes jusqu'à la réforme suivante. Je m'inquiète notamment par rapport aux projets de socle commun et de programmes disciplinaires, qui ont été publiés depuis plus d'un an maintenant, et amplement critiqués. On attend toujours la version définitive de ces textes, mais à ma connaissance la concertation à leur sujet est restée confidentielle, et très mesurée.

## Références

Action & Démocratie (2025). [Vous avez dit CPS ?](#) Site Action & Démocratie, 12 mars 2025.

Conseil Supérieur des Programmes (2025). [Socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#). Site du ministère de l'Éducation Nationale, 10 avril 2025.

Cremonesi, B. & Mell, F. (2025). [Pas si bien, le bien-être ?](#) Site SNEP-FSU, 19 mai 2025

Delignières, D. (2021). [Une EPS hypermoderne](#). Site Libres propos, le 5 mai 2021

Delignières, D. (2025). [\*Le projet de nouveau socle commun : une analyse critique\*](#). Site Libres propos, 12 juin 2025.

Dietsch, G. & Devezeaux, A. (2026). [\*E-sport à l'école : quand la classe devient l'antichambre de l'industrie du divertissement numérique\*](#). Café Pédagogique, 12 mai 2026.

Dupin, M (2026). [\*Les jeux vidéo intégrés aux parcours éducatifs, les dessous d'un arbitrage de Matignon qui pose question\*](#). Radio-France, 7 mai 2026

Eduscol (2019). [\*La pratique scolaire du Yoga\*](#). Site Eduscol, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Ministère de l'Éducation Nationale (2026). [\*Note de cadrage pour une culture commune en faveur du développement des compétences psychosociales à l'école\*](#). Site Eduscol, 1<sup>er</sup> avril 2026.

Santé publique France (2025). [\*Les compétences psychosociales : un référentiel opérationnel à destination des professionnels experts et formateurs CPS\*](#). Santé publique France, 20 mars 2025.

SNEP-FSU (2026). [\*Esport : des propositions en décalage total avec le rôle de l'école\*](#). Site SNEP-FSU, 7 mai 2026.

SNES-FSU (2024). [\*Les compétences psycho-sociales : origines et destination\*](#). Site SNES-FSU, 9 juillet 2024.

UNSA éducation (2025). [\*Compétences psychosociales : l'École n'est pas un laboratoire émotionnel\*](#). Questions d'Educ., 29 avril 2025.